

Non conformités Physicochimiques*

Bilan 2018

Les UDI affectées par des non conformités* physicochimiques

- Eau conforme aux limites de qualité
- Non conformité de l'eau liée à des éléments naturels (fluorures, fer, sélénium, sulfates)
- Non conformité de l'eau liée à de la pollution diffuse (pesticides et/ou nitrates)
- Non conformité de l'eau liée aux deux types de pollution (diffuse et naturelle)
- Non conformité de l'eau d'origine industrielle
- Eau conforme aux seuils fixés par dérogation(éléments naturels)
- Eau conforme aux seuils fixés par dérogation(pollution diffuse)
- Eau conforme aux seuils fixés par dérogation(pollution diffuse et éléments naturels)
- Eau conforme aux seuils fixés par dérogation (pollution industrielle)
- Eau conforme aux seuils fixés par dérogation (pollution diffuse et industrielle)
- Dérogation en cours d'instruction
- Dérogation nécessaire mais non engagée (dépassement de la limite de qualité supérieur à 30 jours par an)
- Plus de dérogation possible (les 3 possibilités ont été épuisées)

* Le terme de non-conformité concerne des cas de dépassements ponctuels des limites de qualité aussi bien que des cas plus importants par leur durée ou leur intensité ; ces derniers doivent être couverts par une procédure de dérogation (zones hachurées) ; dans certains cas, ces non-conformités peuvent conduire à la mise en place de restrictions d'usages affectant tout ou partie de la population. Une dérogation ne peut être octroyée que s'il n'y a pas de risque immédiat pour la santé et si des mesures d'amélioration sont mise en œuvre ; la dérogation ne dure que le temps de leur mise en place par la personne responsable de la distribution de l'eau et est encadrée par un arrêté préfectoral.

